

ESPAGNE – Loi sur la coexistence

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/01/2005

Le Ministère de l'agriculture s'est déclaré confiant dans la possibilité de la coexistence entre la culture d'OGM et d'autres cultures agricoles. Il prépare une loi prévoyant un espace minimum de 25 m entre culture OGM et cultures biologiques ou conventionnelles.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/espagne-loi-sur-la-coexistence/